

Formulaire d'inscription 2012

Nom: _____ Affiliations(max.2)provinciale ou nationale _____
Prénom: _____ Code postal _____ Médium _____
Adresse complète _____ Site web _____
Téléphone _____ Courriel _____
Adresse du lieu d'exposition, si différente de l'adresse ci-dessus mentionnée _____

En cas d'acceptation de ma candidature à La Grande Virée Artistique 2011, j'accepte de me conformer à ces règlements. Acceptez-vous que votre numéro de téléphone soit publié, ex. sur la carte routière, dans le journal Point de Vue, etc.
oui _____ non _____

Signature (obligatoire) : _____ Date: _____

Les critères de sélection

- ◆ Être une ou un artiste en arts visuels ou métiers d'art et présenter des créations authentiques, non copiées ou inspirées d'œuvres déjà existantes.
- ◆ Qualité et recherche technique
- ◆ Composition et équilibre
- ◆ Originalité et qualité esthétique

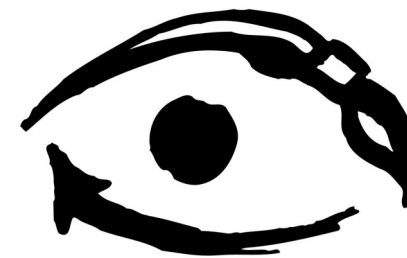
Date limite d'inscription
30 novembre de chaque année

Les critères d'admission

- ◆ Être une ou un propriétaire résident à temps plein ou à temps partiel, ou locataire à temps plein dans le grand Sherbrooke.
- ◆ Avoir soumis son dossier au comité de sélection et être accepté(e).
- ◆ Posséder un lieu d'exposition agréable, accessible et salubre.

Pour toute information : 819 993-1524 ou

gvasher11@gmail.com



La Grande Virée
Artistique
de Sherbrooke

Inscription

Du 30 juin au 8 juillet 2012

LA GRANDE VIRÉE
ARTISTIQUE
C.P. 25117 - SUCC. KING
SHERBROOKE (QUÉBEC)
J1J 4M8

www.lagrandevireeartistique.qc.ca

Entente des parties

L'artiste

L'artiste devra être présent(e) à son lieu d'exposition selon les règles de la GVA. L'artiste devra accueillir chaleureusement les visiteurs.

L'artiste devra présenter une quantité importante d'œuvres récentes aux visiteurs.

La majorité des œuvres exposées devra être disponible à l'acheteur(se) à l'ouverture de l'exposition, par respect pour tous les visiteurs : prévente interdite.

À l'exposition collective, toutes les œuvres devront demeurer sur place jusqu'à la fin de l'événement ou un remplacement devra être fait en cas de vente.

Les lieux d'exposition devront être salubres, facilement accessibles et sécuritaires.

Les galeries d'art, restaurants et commerces de détails sont exclus. Un atelier intégré à un commerce doit avoir une entrée distincte.

L'artiste devra vérifier et obtenir sa couverture d'assurance-responsabilité en cas de vandalisme, vol, accident, bris de matériel ou blessure corporelle sur les lieux d'exposition, et ce, pour toute la durée de l'évènement. *La Grande Virée Artistique se dégage de toute responsabilité.*

En aucun cas, l'artiste n'effectuera de dépenses au nom de *La Grande Virée Artistique*.

Chaque artiste devra participer aux levées de fonds décidées par le conseil d'administration de la *Grande Virée Artistique* (ex: vente de billets, parrainage).

L'artiste doit s'associer à un parrain pour une mandite de 250 \$ (un dossier de sollicitation vous sera remis). Le nom du parrain doit nous être fourni au plus tard le 1^{er} février de chaque année.

Entente des parties

La Grande Virée Artistique

La Grande Virée Artistique produira une carte-dépliant du parcours routier identifiant la localisation de chaque artiste et fournira le matériel pour la signalisation.

N.B. Il est strictement interdit de modifier ou d'altérer le matériel de signalisation.

La Grande Virée Artistique publicisera l'événement dans de nombreux médias et sur son site Internet.

À l'image de l'ensemble des participants(es), *La Grande Virée Artistique* organisera au moins une exposition collective présentant une œuvre (ou deux, si l'espace le permet) de chaque artiste. Un vernissage lancera l'événement.

La Grande Virée Artistique organisera un tirage de plusieurs prix.

La Grande Virée Artistique se réserve le droit de refuser ou d'exclure une ou un artiste de l'événement, pour tout motif qui le justifierait. La décision du conseil d'administration en cette matière est finale et sans appel.

La présente entente prendra fin à l'assemblée générale qui suivra *La Grande Virée Artistique*.

**Date limite d'inscription:
30 novembre de chaque année**

Documents à joindre au formulaire

Renouvellement de l'inscription

- ◆ Curriculum vitae artistique à jour
- ◆ Un chèque de \$150.00 daté du **30 novembre**
- ◆ Frais facultatif de \$10 à ajouter pour avoir un lien de votre site web à celui de la GVA.

Nouvelle inscription

Un nouveau dossier est requis pour une nouvelle demande, après un arrêt ou après trois années consécutives d'exposition à la GVA.

- ◆ Curriculum vitae artistique à jour
- ◆ Étude de dossier: 20 \$
(Chèque daté du jour de l'envoi et non remboursable.)
- ◆ Un chèque de \$150.00 daté du **30 novembre**
L'inscription est remboursable en cas de refus, mais n'est pas remboursable en cas de désistement après acceptation du dossier.
- ◆ Preuve de résidence au choix: *Copie de bail de location, compte de taxes ou permis de conduire.*
- ◆ Frais facultatif de \$10 à ajouter pour avoir un lien de votre site web à celui de la GVA.
- ◆ Une enveloppe préaffranchie pour le retour des dossiers. À défaut, les dossiers non retenus seront détruits.
- ◆ ***Cinq œuvres représentatives donnant un aperçu du style dominant de l'artiste seront demandés en décembre afin de les présenter à un jury indépendant. À noter que tous les dossiers seront vus par ce comité de sélection professionnel, indépendant de la GVA. Le dossier de l'artiste est conservé, sauf en cas de refus.***
Les artistes sélectionnés ou refusés recevront une confirmation écrite au plus tard le 15 janvier suivant.

N.B. : Autant lors d'un renouvellement que lors d'une nouvelle inscription, prendre note que les dossiers incomplets ne seront pas acceptés, d'où l'importance d'inclure tous les documents ci-dessus mentionnés. SVP, libellez et faites parvenir par courrier vos 2 chèques au nom de :

**La Grande Virée Artistique
C.P. 25117 Succursale King
Sherbrooke (Québec) J1J 4M8**